VILLE DU PERREUX-SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a l'honneur d'informer la Population que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

MERCREDI 26 JUIN 2024 À 20H00

ORDRE DU JOUR

- . APPEL NOMINAL
- . DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- . COMMUNICATIONS
- . APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024
- 1. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 2. Garantie d'emprunt à SNL Prologues
- 3. Marchés d'assurances pour la commune du Perreux-sur-Marne Modification n°1 du lot 1 (assurance des dommages aux biens et des risques annexes)
- 4. Plantations d'arbres et travaux annexes, année 2024-2025 (1 an reconductible 3 fois)
- 5. Prestations d'espaces verts, année 2024-2025 (1an reconductible 3 fois) 2 lots
- 6. Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville, le CCAS et le CDBM. Lancement de la procédure du marché public « assurances risques statutaires » année 2024-2025 (reconductible une fois deux ans)
- 7. Mobiliers urbains pour voirie, année 2023-2024 (1 an reconductible 3 fois) 2 lots
- 8. Convention avec la Société des Grands Projets portant sur la gestion de la voirie provisoire pour les besoins de la gare
- 9. Avis préalable à l'enquête publique sur le projet « Bus Bords de Marne »
- 10. Acquisition des parcelles 4, 4bis et 4ter boulevard Raymond Poincaré
- 11. Taxe d'Aménagement
- 12. Subvention communale allouée à l'association des commerçants des Joncs Marins et de la Maltournée
- 13. Attribution de subventions communales complémentaires allouées aux associations sportives locales, au titre de l'année 2024

- 14. Approbation du règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux
- 15. Modification de l'agrément du multi-accueil Les Petits Joncs Marins
- 16. Conditions de versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en faveur des agents municipaux
- 17. Définition des Lignes Directrices de Gestion
- 18. Modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal
- 19. Questions diverses